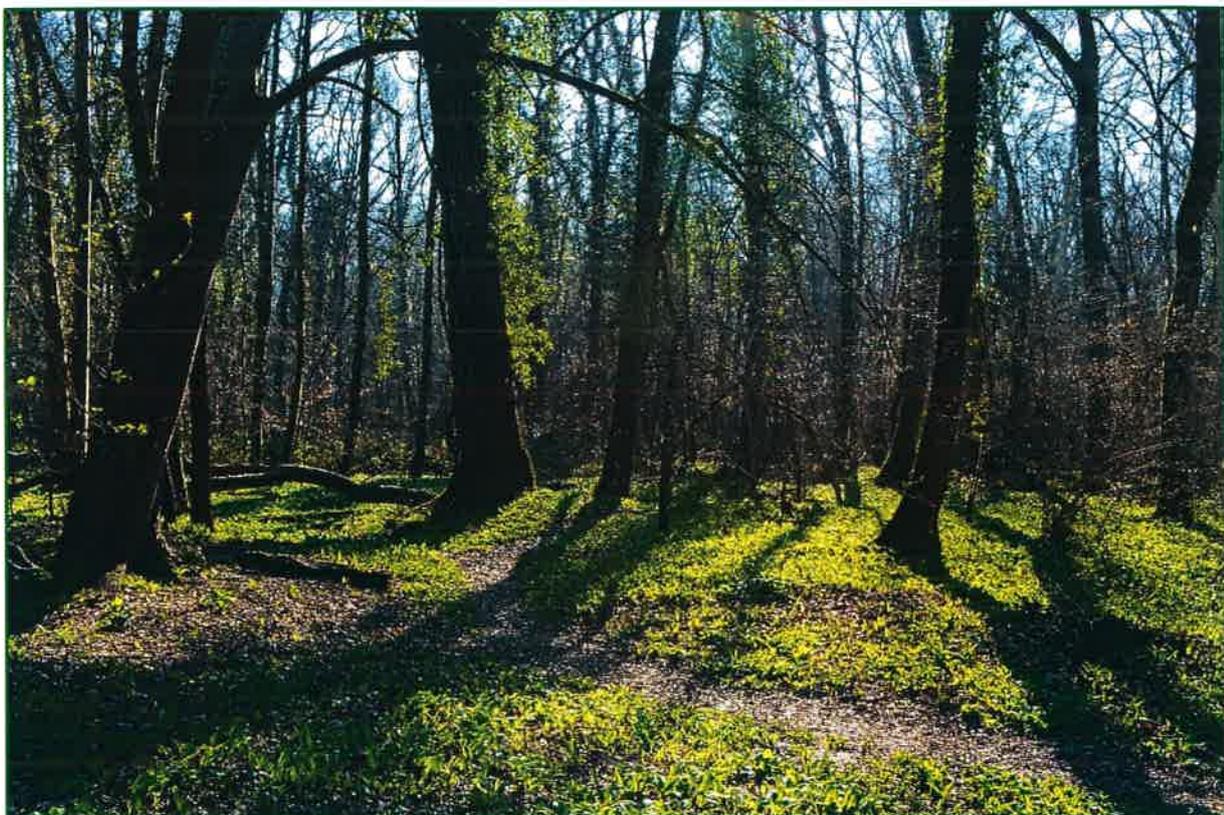




COMMUNE D'ALLAMAN
RAPPORT DE GESTION
ET COMPTES 2019





PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2020

RAPPORT DE GESTION ET COMPTES

ANNEE 2019

Au Conseil général d'Allaman

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) et du règlement du Conseil général d'Allaman, la Municipalité à l'honneur de vous présenter son Rapport de Gestion pour l'année 2019 et de soumettre à votre approbation les Comptes de la Commune arrêtés au 31 décembre 2019.

MUNICIPALITE

La Municipalité a siégé 47 fois en séance ordinaire, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

Monsieur Patrick Guex	Syndic
Madame Sandrine Verardo	Vice-Syndique
Monsieur Dominique Streit	Municipal
Madame Marcela Martin	Municipale
Monsieur Michel Gfeller	Municipal

REPARTITION DES DICASTERES du 1 janvier au 31 décembre 2019

Administration générale / Personnel communal
Finances / Assurances
Police
Communication
Location Grande Salle et Salle du Four
Refuge intercommunal

M. Patrick Guex
Syndic

Ecoles
Affaires sociales
ARASMAC
ASSAGIE
Eclairage public
Routes et signalisation routière

Mme Sandrine Verardo
Vice-Syndique

SDIS Etraz-Région
Protection civile ORPC
Domaines / Vignobles / Forêts
Port à sec de la Pêcherie
Plage / Camping
Eglise / Cimetière

M. Michel Gfeller

Police des constructions
Bâtiments communaux
Aménagement du territoire
PAC Littoral Parc
Digue

Mme Marcela Martin

STEP / STAP / Réservoir
PGEE / PDDE
Réseau d'eau et égouts / Bornes hydrantes
Canalisations – EC et EU
Déchetterie / Déchets urbains
Energies renouvelables / Développement durable

M. Dominique Streit

CONSEIL GENERAL
ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT DES ACTIVITES 2019

4 CG **Dates** : 25 mars / 17 juin / 7 octobre / 9 décembre

4 Préavis ont été présentés :

- 1/2019 Rapport de Gestion et présentation des Comptes 2018
- 2/2019 Arrêté d'imposition pour l'année 2020
- 3/2019 Budget 2020
- 4/2019 *Relatif à une modification du règlement communal sur la gestion des déchets
(Le Préavis a été retiré)*
- 5/2019 Relatif aux travaux d'entretien partiels des parties extérieures de la Grande Salle et agrandissement pour la création d'un foyer et d'un WC pour handicapés – Route de la Gare – Parcelle N° 83

MANIFESTATIONS

Le 21 février, le traditionnel repas du personnel communal a eu lieu au restaurant Le Chasseur à Allaman. Ce ne sont pas moins d'une quinzaine de participants qui ont passé une soirée conviviale et animée.

Le 26 mai, la population d'Allaman a été invitée par les CFF à observer la pose de la nouvelle passerelle. Cette opération très spectaculaire s'est déroulée de nuit, avec l'arrêt du trafic ferroviaire. Le responsable de l'opération avait prévu les emplacements où la population a pu suivre tout le déroulement de la mise en place de ce bel ouvrage. Cette soirée s'est achevée par un apéro et des échanges avec les responsables des CFF sur les quais d'Allaman.

Le 22 juin, les anciens élèves d'Allaman se sont donné rendez-vous à la Grande Ecole pour leur traditionnelle réunion. A cette occasion, nous avons pu admirer sur le tableau de l'école les photos retraçant tous les moments forts vécus par les participants, y compris les anecdotes au sujet de l'école.

Le 27 juin, la remise du vin de la Commune d'Allaman s'est déroulée devant les locaux du Contrôle des habitants avec la continuation de la nouveauté mise en place en 2017, à savoir la vente de verres gravés avec l'écusson de la Commune.

Organisée par la Municipalité, la Fête Nationale s'est à nouveau déroulée le 31 juillet sous la tente dressée au bord du lac, avec un repas chaud convivial et une animation musicale joyeusement orchestrée par le groupe « Les Tuaz », deux frères ayant revêtu leur costume savoyard, et au son des accordéons. Les personnes présentes se sont activées pour lancer une centaine de lanternes thaïlandaises qui ont à nouveau eu un très bel effet dans le ciel étoilé. Le feu traditionnel, avec au préalable un cortège de lampions menant enfants et adultes au lieu prévu, s'est déroulé sous l'œil avisé des pompiers présents sur site pendant toute la manifestation. En fin de soirée, le loto du 31 juillet (nouvelle animation) s'est déroulé dans une ambiance tout joyeuse !

Le 7 septembre, la Commune d'Allaman, avec le concours d'artisans locaux, a organisé sa première Marche Gourmande. Les autorités ont profité de cette manifestation pour inaugurer sur le tracé de la marche la nouvelle passerelle CFF d'Allaman. La population présente en nombre a apprécié cette belle journée qui a eu comme première étape : la passerelle avec un petit-déjeuner et inauguration avec coupé de ruban. 2^{ème} étape : un déplacement au Tombeau Mayor avec dégustation de produits locaux de nos artisans et bénéficiant d'une vue magnifique sur le beau Léman et le village. 3^{ème} étape : avec un déplacement aux Vergers de la Commune et explications sur les nouveaux arbres plantés et les idées de la Commune. Dernière et 4^{ème} étape : arrivée au Château Rochefort avec repas de midi toujours préparé par les artisans locaux. Une magnifique journée d'échanges en toute convivialité pour cette première manifestation.

Le 11 septembre, la sortie des Aînés a eu pour premier objectif un petit-déjeuner au Restoroute de la Gruyère avec la découverte d'une exposition de vaches peintes sous différentes formes et de manière originale. Le car nous a ensuite conduit au bord du Lac Noir. Par chance, l'excellente météo a permis à ceux qui le désiraient de faire la ballade autour de ce joli lac. Après le repas de midi dans l'hôtel-restaurant des lieux bénéficiant d'une impressionnante baie vitrée donnant sur le Lac Noir, nous nous sommes dirigés à Fribourg où nous avons embarqué dans le petit-train touristique et visité la vieille ville de Fribourg. La journée s'est terminée par un apéro dans la région de Châtel St-Denis, avant le retour des aînés à Allaman.

C'est dans l'après-midi du samedi 14 décembre que le Père Noël, accompagné de ses aides et de son âne, avait pour sa visite coutumière donné rendez-vous aux Allamanais sur le parvis de l'Eglise. Il est à relever que notre employé communal, accompagné de son épouse, avaient tout organisé pour un accueil à l'extérieur qui s'est poursuivi dans la Grande Ecole pour réchauffer l'atmosphère, avec un goûter pour les enfants et un apéro pour les parents présents. Une dizaine d'enfants ont récité leur poésie de Noël ou ont chanté en présence d'une vingtaine d'adultes.

La population a été conviée au Noël à l'église le dimanche 22 décembre en fin de journée. C'est un groupe de dames volontaires qui a organisé, avec l'appui de la Municipalité, ce Noël avec un apéro à la Grande Ecole pour clore cette manifestation.

TRAVAUX SUR DOSSIERS

Entrée Nord du Village

En décembre 2018, le préavis concernant la modification de l'Entrée Nord du Village, à savoir la création d'un abri bus pour la ligne scolaire, voire une ligne de bus future, la création de places de stationnement voitures et vélos, a été accepté par le Conseil Général. S'en est suivi la mise à l'enquête du projet en 2019. Des oppositions ont été formulées et traitées et de nouveaux devis pour la mise en route des travaux ont donc dû être demandés et réactualisés. Le début des travaux a dû être reporté en 2020.

Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

Suite à la validation du Règlement par la Municipalité après consultation de la commission « CoParc » et à son adoption par le Département des institutions et de la sécurité en date du 1^{er} juin 2018, ce dernier a été mis en vigueur au 1^{er} avril 2019. A noter que la mise en vente des macarons sur le plan administratif s'est bien déroulée.

Réfection des conduites EC/EU selon le plan PGEE de la Commune

En parallèle du projet Entrée Nord du Village, un préavis a été accepté lors du Conseil Général du 10 décembre 2018 dans le cadre de la réfection des conduites dans la Petite Rue. En effet, avec la 2^{ème} étape de l'aménagement du parking de la Croix en vue il fallait profiter de revoir les conduites de la Petite Rue avec le contrôle des entrées des maisons bâties, et aussi y mettre des tuyaux en vue de l'installation de la fibre optique, etc. La décision a été prise de ne pas attendre une éventuelle 2^{ème} étape avec le parking de la Croix et d'effectuer la planification des travaux, ce qui a été fait à fin 2019.

Du Crédit d'étude au Préavis sur travaux d'entretien partiels des parties extérieures de la Grande Salle et agrandissement pour la création d'un foyer et d'un WC pour handicapés – Route de la Gare – Parcelle N° 83

Lors du Conseil Général du 10 décembre 2018, un préavis pour un crédit d'étude a été accepté en vue de la rénovation de la Grande Salle. En effet, l'accessibilité à la Grande Salle (porte d'entrée exposée à l'extérieure) est à revoir, tout comme le « problème » de perte de chaleur constatée lors des locations, notamment du fait que la porte principale reste ouverte. Le Préavis concernant la Grande Salle a été accepté lors du Conseil général du 9 décembre 2019.

PGA / PDCOM

En 2019, reprise du dossier du PGA / PDCOM avec l'appui d'un bureau spécialisé en vue de pouvoir présenter un Préavis au Conseil Général. Si ce dossier n'a été repris qu'en 2019 c'est en raison des modifications Fédérales et Cantonales sur l'aménagement du territoire, ce qui nous a obligé à reporter ce dossier, dans l'attente des directives données par le Service du canton.

REPRESENTATION (inaugurations et manifestations)

- 16.01.2019 AG de l'ASL (Association pour la Sauvegarde du Léman)
- 17.01.2019 Inauguration de la FNAC au Littoral-Centre à Allaman
- 06.02.2019 Rapport d'activités 2018 du SDIS Etraz-Région au Collège du Rosey à Rolle
- 12.03.2019 Séance sur RIEIII au Château de Rolle
- 10.04.2019 AG de la Caisse d'Epargne d'Aubonne
- 01.05.2019 AG du SDIS Etraz-Région à Allaman au Four
- 08.05.2019 AG du Centre Aquatique Région Morges SA
- 15.05.2019 AG de l'ARCAM (Association Régionale Cossonay-Aubonne-Morges)
- 18.05.2019 Inauguration par la Ville de Lausanne du nouveau caveau au Château Rochefort
- 12.06.2019 AG du Littoral-Parc à Etoy
- 15.06.2019 UCV (Union des Communes Vaudoises) à Cossonay
- 27.06.2019 ARCAM, Centre Aquatique et Zone de développement
- 20.08.2019 IKEA Aubonne, soirée des écrevisses
- 28.08.2019 700^{ème} de la Commune de Rolle
- 19.09.2019 Journée JO2020 de la Jeunesse
- 30.10.2019 AG de l'ADABLA (Association Des Amis du Bord du Lac à Allaman)
- 06.11.2019 Séance du Codir et invitation des 3 municipalités au Refuge Les 3.com
- 04.12.2019 Madame Isabelle Moret, élue nouvelle Présidente du Conseil National en 2020
- 14.12.2019 Tournée du père Noël sur le parvis de l'Eglise
- 22.12.2019 Noël à l'Eglise sur l'initiative d'un groupe de dames

FAITS MARQUANTS en 2019

La visite annuelle de la Préfète Madame Andrea Arn a eu lieu le 4 février 2019. Tous les contrôles ont démontré que tout est en ordre, que ce soit au niveau du Contrôle des habitants, du Greffe et de la Municipalité, y compris les comptes 2018.

En février 2019, la Municipalité s'est équipée de tablettes numériques, ce qui permet à l'exécutif d'avoir un réseau sauvegardé et de pouvoir communiquer en tout temps.

Le Greffe s'est également équipé d'un nouveau PC adapté aux nouvelles exigences Windows et aussi en lien avec notre nouveau réseau, ce qui simplifie grandement la transmission de toutes les communications et directives reçues par courriel.

Le 15 février 2019, l'ARCAM a organisé une visite dans notre district avec différents services de l'Etat. Un point de contact a été prévu au Château Rochefort dans le but de rencontrer les responsables des services du Canton. Les syndicats d'Aubonne et d'Allaman ont été invités par l'ARCAM.

Le 12 mars 2019, les municipalités du Canton de Vaud ont été invitées au Château de Rolle pour une Séance sur RIEIII (la réforme fiscale sur les entreprises) du fait que le Canton de Vaud a accepté la mise en vigueur de cette réforme, ce qui n'a pas été le cas d'autres cantons. Ceci a eu un effet sur les rentrées fiscales de nos entreprises installées sur le territoire communal avec une baisse des rentrées dans nos comptes.

Le 22 mai 2019, une délégation de la Municipalité a remercié le Président du FC Allaman, M. Philippe Zürcher, autour d'un repas, le club n'étant plus actif. Le solde créancier des comptes a été remis en faveur des jeunes sportifs d'Allaman. En effet, à l'époque, la Municipalité avait aidé le FC Allaman lors de sa création et les derniers membres de cette association voulaient remercier les autorités en faisant aussi un geste et au profit des jeunes sportifs.

Le 26 mai 2019 a eu lieu la pause de la passerelle par les CFF à Allaman (explications sous manifestations).

Le 17 juin 2019 a eu lieu l'élection du(de la) Président(e) du Conseil Général. Cette élection a débouché sur un recours de la part d'une Conseillère auprès de la Préfecture de Morges. (Voir explications sous Administration générale et relations institutionnelles).

Le 25 juin 2019, déclenchement du Plan Canicule à Allaman sur ordre de la Préfecture. A relever que le plan a été déclenché en juin et juillet, avec en particulier des appels téléphoniques au aînés pour un rappel des mesures de protection.

Le 1^{er} juin 2019 et pour la bonne marche du Greffe, la Municipalité a décidé d'augmenter le temps de travail de la greffière, de 70% à 100%.

Le 11 septembre 2019, organisation de la première Marche Gourmande à Allaman (explications sous manifestations).

Le 1^{er} octobre 2019, séance publique à la Grande Ecole pour débattre de la pétition concernant les macarons et le parking « ex-Terry ».

Les personnes qui ont signé la pétition ont été invitées à un débat ouvert avec les explications données aussi bien par les participants que par la Municipalité.

Il a été rappelé de la part de la Municipalité que le parking « Ex-Terry » n'est pas un parking officiel et que le parking de la Grande Salle sera refait pour palier à l'ancien parking. Il y aura un horodateur avec des tarifs revus (selon annexe au règlement de stationnement) à la baisse et allant dans le sens demandé par les participants en cas d'utilisation pour quelques heures. Les porteurs de macaron pourront y stationner sans autre, tout comme sur les autres parkings de la Commune.

Lors du Conseil Général du 9 décembre 2019, le porte-parole de la pétition ainsi que la Municipalité ont pu donner leur point de vue à ce sujet.

Le 4 décembre 2019, une délégation de la Municipalité (limitation à 3 personnes) a été invitée à Yens, lieu de résidence de Madame Isabelle Moret, élue Présidente du Conseil National pour la législature 2020. Cette manifestation a été organisée par un comité du parti de la nouvelle présidente et sur invitation de toutes les personnalités politiques sur le plan fédéral, cantonal et communal.

A relever que pour la représentation du Conseil Fédéral, M. Ignazio Cassis fut présent.

Nous avons pu fêter la première femme vaudoise à la tête d'une « chambre fédérale », soit le Conseil National.

Le 9 décembre 2019, lors du Conseil Général d'Allaman, le préavis concernant le nouveau Règlement des déchets a été retiré du fait que ce dernier devait d'abord obtenir l'aval de la Direction Générale de l'Environnement (DGE) ainsi que de la Surveillance des Prix (SPR) (organe officiel de défense des consommateurs).

Ceci a eu pour conséquence le maintien de l'organisation actuelle avec les Eco-points.

Depuis le 15 décembre 2019, une nouvelle ligne de bus dessert Allaman. En effet la ligne de bus 724 Morges-Etoy-Allaman a été prolongée jusqu'au Sud de la gare d'Allaman, plusieurs arrêts ont été créés entre le parking de la Grille, la Grand-Rue et la Route du Château.

POLICE

Suite à la réforme policière, un contrat de collaboration a été mis en place avec la Commune d'Aubonne pour bénéficier des services d'un ASP (Assistant de Sécurité Publique) dans le but d'effectuer diverses tâches comme le contrôle des parkings. Cette activité est largement confirmée au regard du nombre d'amendes d'ordre établies par l'ASP, surtout dans le quartier du Café de la Gare. Il est à relever que le bénéfice généré par les amendes d'ordre, après règlement des frais administratifs et de l'ASP, revient entièrement à la Commune. Le montant net en 2019 n'est pas négligeable et en augmentation.

EMPLOYE COMMUNAL

Notre Employé communal, M. Jean-David Piguet, est la personne que vous croiserez dans les multiples recoins de la Commune, du bord du lac à la Grande Salle, ou au giratoire à l'entrée de la Commune. Il habite dans l'appartement de fonction mis à disposition pour ce poste et accomplit un travail conséquent et toujours dans la bonne humeur. Depuis janvier 2016, il est appuyé dans ses activités par son épouse, Mme Véronique Piguet. Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'appui d'un employé communal toujours volontaire et partant pour l'organisation des manifestations dans notre Commune. Son épouse est présente afin de l'épauler dans divers préparatifs. Ceci est très apprécié, tant en interne que par les citoyennes et citoyens d'Allaman.

GRANDE SALLE ET CAFE DE LA GARE

Une attention particulière a été portée à la consommation électrique de la Grande Salle, ce qui nous a amenés à modifier les projecteurs au-dessus de la scène. Le changement de toutes les ampoules du plafond avec une solution innovante a été effectué en 2019. Ces éléments garantissent ainsi une baisse de consommation appréciée lors des locations et de l'utilisation de la Grande Salle.

En dernier ressort, la sonorisation a été changée avec du matériel performant (micros sans fils) permettant une utilisation adéquate des lieux lors des conseils généraux et autres manifestations. Les micros sans fils ont été adaptés en 2018 afin de répondre aux normes exigées par le Canton. Depuis le 1^{er} novembre 2013, M. et Mme Cadente ont repris l'exploitation de l'établissement en tant que gérants. Ces derniers ont effectué des travaux à l'intérieur du café et dans le foyer afin de donner une nouvelle atmosphère aux locaux. Ces travaux sont maintenant terminés. Là aussi, la Municipalité a effectué des contrôles et des modifications afin de garantir le respect des normes incendies et sécuritaires dans ces nouveaux locaux.

LOCATION DE SALLES : GRANDE SALLE (Gare) et SALLE DU FOUR

Vu la situation stratégique de la Grande Salle, cette dernière est très demandée pour des locations commerciales et quelques éléments privés. L'agenda tient compte aussi bien des manifestations de sociétés locales que des Conseils généraux. Il est également à relever que la tendance conjoncturelle est marquée par l'activité commerciale et ceci depuis 2 ans, avec un effet de baisse sur les ventes de détail. A noter également, et seulement pour la Grande Salle, qu'un contrat de location a été établi pour chaque manifestation.

Il est relevé aussi que nous avons abaissé le tarif de location en raison de la porte d'entrée principale défectueuse qui n'est pas idéale pour les locataires commerciaux. Comme prévu en 2020, nous reverrons à la hausse le prix des locations du fait du nouvel éclairage, de la mise en place de la nouvelle porte d'entrée et des travaux de réfection qui suivront.

La Salle du Four est utilisée par nos sociétés locales et est également mise à disposition des commissions (gestion, finance ou autre). Les habitants d'Allaman qui désirent organiser des manifestations au Four peuvent le faire, mais dans un cadre restreint. De ce fait, nous ne manquons pas de diriger les personnes intéressées sur le nouveau Refuge intercommunal appelé Les 3.com.

REFUGE FORESTIER INTERCOMMUNAL Les 3.com – ALLAMAN – BOUGY-VILLARS – FECHY

Le Refuge intercommunal, situé sur la Commune de Pizy, facile d'accès et bénéficiant d'un cadre magnifique, offre la possibilité d'accueillir des manifestations durant toute l'année. Un système de location a été mis en place pour vous permettre de le louer, soit par le site Internet de la Commune d'Allaman ou celui de la Commune de Féchy. A la suite de chaque réservation, un courriel de confirmation est adressé au demandeur. Tous les habitants de la Commune d'Allaman ont reçu une fiche signalétique avec les caractéristiques du refuge.

Les toilettes sèches installées à l'extérieur du refuge fonctionnent très bien. Les toilettes « usuelles » sont ainsi réservées aux personnes à mobilité réduite, comme initialement prévu.

Les 3 tables extérieures et bancs en bois massif faits sur mesure ont été offerts par les trois Communes. A la belle saison, il est également possible d'y faire des grillades à l'endroit réservé à cet effet.

Il est à relever que depuis le lancement de la location du refuge les réservations sont en augmentation, ce qui démontre que les habitants de la région profitent pleinement de cette belle réalisation. En effet, le budget tablait sur 50 locations et depuis 3 ans nous constatons une base de 90 locations annuelles.

ECOLES – AFFAIRES SOCIALES – ECLAIRAGE – ROUTES

Sandrine Verardo

ECOLES

Cette année encore et dans le cadre de l'ASSAGIE, Madame Verardo a eu l'occasion de visiter des locaux scolaires, à savoir le collège de Gimel, avec son nouveau bâtiment du Marais III.

Des activités sont toujours proposées aux différents Centres des Jeunes d'Aubonne, de Gimel et d'Etoy, ouverts à nos jeunes d'Allaman que nous invitons vivement à les fréquenter.

ASSAGIE

Le Comité reste toujours très impliqué et continue à œuvrer au mieux pour les intérêts des élèves scolarisés, entre autres sur les sites d'Aubonne et de Féchy en ce qui concerne les enfants d'Allaman. Les thèmes qui y sont discutés sont notamment la bonne gestion des locaux et des installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que des transports scolaires, cantines scolaires et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Quant à nos délégués, membres du Conseil général d'Allaman et siégeant lors des Conseils intercommunaux de l'ASSAGIE, il s'agit toujours Mme Nathalie Robert-Tissot et de M. Daniel Jaquet qui se joignent à Mme Sandrine Verardo, Municipale, afin d'y représenter notre Commune.

ARASMAC

Allaman fait partie des 62 Communes du district de Morges, regroupant l'Association Régionale pour l'Action Sociale pour les régions Morges, Aubonne, Cossonay. Son but est d'appliquer les dispositions de la Loi sur l'action sociale vaudoise mises dans les attributions des Associations de Communes, et d'appliquer le règlement sur les Agences d'Assurances Sociales. Elle a aussi comme but optionnel l'accueil de jour des enfants.

Agence d'Assurances sociales (AAS), en cas de besoin les demandes d'aide ou de renseignements sont à formuler auprès de l'antenne de l'AAS de MORGES-OUEST, au Centre Social régional, Rue de Couvaloup 10 à Morges.

Pour ce qui est de l'accueil de jour des enfants, les bureaux de l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants région Morges Aubonne) et de l'AFJ (Accueil Familial de Jour), situés à Morges, à la Rue des Fossés 4, se tiennent bien volontiers à la disposition des parents.

ROUTES

Au vu du bon état général de nos routes, seuls quelques travaux d'entretien réguliers ont été effectués. Un affaissement sur le haut de la Route du Signal a été corrigé.

Des travaux de marquage sur la Route Suisse en traversée de localité ont été effectués. La ligne est continue jusqu'à la sortie du village direction Rolle, voire un peu au-delà, sauf bien entendu pour les sorties de propriétés, ceci afin de garantir une meilleure sécurité.

Assainissement du bruit routier imposé par l'Etat. Suite aux résultats de l'étude, les fenêtres du bâtiment administratif ont été changées afin de lutter contre les nuisances sonores et d'améliorer l'isolation par souci d'économie d'énergie.

Le pompage et les vidanges des sacs de route nécessaires ont été effectués selon le planning habituel.

Aménagement et marquages sur chaussée de 3 arrêts de bus, pour les pose et dépose des utilisateurs de la ligne de bus 724 (Morges-Etoy-Allaman), prolongée jusqu'au Sud de la Gare d'Allaman depuis décembre 2019.

La mise en place régulière de notre radar pédagogique aux différentes entrées du village permet le ralentissement de la plupart des véhicules.

Les travaux de déneigement sont effectués, d'une part par les services de l'Etat au travers d'une convention qui nous lie pour la traversée du village, et d'autre part par l'entreprise de Monsieur Christian Streit mandatée pour effectuer le salage et le déneigement côté Nord de la gare, ceci afin de soulager notre employé communal sur qui repose le nettoyage et l'entretien des trottoirs, ainsi que le reste des routes. Quant aux chemins privés qui étaient en son temps nettoyés/déblayés à bien plaisir, nous vous rappelons que depuis l'hiver 2018 ceci n'est plus le cas. A noter également, que cette année encore, les mesures de précaution contre d'éventuelles congères ont été mises en place le long de la Route du Signal.

En ce qui concerne le matériel de la Commune, le tracteur et les machines, les entretiens, les services et les dépenses nécessaires sont effectuées pour le bon ordre des travaux de voirie. A relever que notre employé communal apporte toujours un soin particulier à ces équipements.

ECLAIRAGE PUBLIC

L'entretien de notre réseau d'éclairage public et le changement des ampoules défectueuses est régulièrement effectué par la SEFA.

Nos remerciements vont aux personnes qui ont la gentillesse de nous signaler des pannes.

STATIONNEMENT

Suite à la mise en vigueur en avril 2019 du Règlement de stationnement privilégié, les panneaux de stationnement ont été revus et posés sur les différents sites. Des nouveaux horaires ont été définis et seules les personnes au bénéfice d'un macaron ou d'une autorisation Municipale, peuvent y stationner plus longuement.

La mise en vente des autorisations de stationnement sous forme de « macarons » a débuté le 1^{er} avril 2019.

Parking de la Grande Salle : son statut est resté inchangé durant cette année (zone bleue). Toutefois durant cette même période, nous avons étudié une nouvelle disposition des places, demandé la publication des nouvelles mesures auprès de la Direction Générale de la Mobilité des Routes, organisé les travaux de marquages et commandé un horodateur.

Nous avons pu constater que ces nouvelles réglementations ont permis de répondre au souhait d'éviter grandement l'occupation de nos parkings par les pendulaires de la gare.

Les Assistants de la Sécurité Publique (ASP) au service de la Commune œuvrent toujours avec beaucoup de sérieux aux contrôles et à la surveillance des temps de stationnement autorisés sur nos parkings.

GARE

L'installation de la nouvelle passerelle a été effectuée le 26 mai 2019 (voir rubrique Manifestations).

Création d'un arrêt de bus provisoire côté Sud de la gare, aménagé pour la desserte d'Etoy à Allaman de la ligne de bus 724.

Les travaux sur les problématiques, P+R, stationnement vélos et création de WC publics, sont toujours d'actualité et en cours.

DIVERS

Le démantèlement des 2 cabines téléphoniques Swisscom a été effectué en octobre 2019.

Nous avons pris du retard dans les travaux de refonte de notre site internet, la nouvelle mouture sera finalement mise en production en 2020.

SDIS – PC – DOMAINES et FORÊTS – PORT – PLAGES – EGLISE

Michel Gfeller

SERVICE DU FEU / SDIS ETRAZ-REGION

Le 5 février, le Municipal et le Syndic se sont rendus au rapport annuel du SDIS Etraz-Région à Gimel à la halle polyvalente, manifestation au cours de laquelle le SDIS a énuméré et expliqué toutes les interventions de l'année écoulée.

A rappeler également que le Municipal en charge du SDIS a pris la vice-présidence du Conseil intercommunal pour la durée de la législature.

La Commune accueille régulièrement des équipes du SDIS Etraz-Région qui procèdent à des exercices d'entraînement, notamment au bord du lac et également vers l'usine Cornaz et Mobimo. Après l'effort le réconfort... le Municipal et l'Employé communal s'assurent que ces exercices se terminent sur une bonne note avec un apéritif offert par la Commune.

Le contrat de maintenance avec la maison PRIMUS pour l'entretien des extincteurs a été mis en place et tous les anciens extincteurs ont été changés. Le parc d'extincteurs de la Commune est maintenant aux normes.

PROTECTION CIVILE / ORPC DE MORGES

Depuis 2012, nous faisons partie de la nouvelle organisation PCi (ORPC) centralisée dans le district de Morges. A relever que cette organisation englobe toutes les communes du district, y compris celles de la région de Cossonay.

Le Municipal en charge de la protection civile s'est rendu le 29 janvier à la halle polyvalente d'Etoy pour le Rapport d'activités de l'ORPC, Assemblée suivie d'un repas. Le 18 juin, le Syndic s'est rendu à St-Prex dans les locaux de l'ORPC pour participer à l'Assemblée générale. Le 26 septembre, le Municipal a également participé à l'Assemblée générale qui s'est aussi tenue à St-Prex.

FORETS – DOMAINES ET PARCS

Les plantations effectuées dans la zone forêt du bord du lac, situées entre la station de pompage (STAP) et le parking, font toujours l'objet d'une surveillance régulière par le garde forestier. Une barrière plus haute devra être installée afin que les chiens ne puissent plus entrer dans la zone de captage.

A ce jour, nous n'avons toujours pas de nouvelles concernant le plan de gestion de la zone forestière du bord du lac, celui-ci étant encore à l'étude auprès des services cantonaux. Finalement, par cet état de fait, les promeneurs ont toujours le loisir de fréquenter les sentiers menant à l'embouchure de l'Aubonne. Mais avec le départ en retraite de M. Treboux, M. Fabian Drollinger, qui a pris sa place en tant qu'Inspecteur de notre arrondissement, veut faire avancer les choses afin d'amener ce plan de gestion à son terme.

Concernant le Groupement Forestier de la Saubrette, M. François Martignier est toujours le référent pour la Commune. Suite à la décision du Canton de facturer la TVA au Groupement forestier, nous avons soldé le compte et mis fin au Groupement forestier du Signal.

Suite à plusieurs tempêtes en 2018, et malgré l'interdiction d'intervention dans les forêts protégées, nous avons dû ordonner plusieurs abattages d'arbres afin de sécuriser le Chemin des Ânes allant jusqu'au port des Bataux.

Le Municipal en charge des forêts, des Municipaux de la Commune d'Aubonne et des collaborateurs de la DGE (Direction Générale de l'Environnement) se sont rencontrés à différentes reprises pour parler de la renaturalisation de l'Armary. Le projet verra le jour en 2020, après négociation avec les propriétaires fonciers.

Notre Commune s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides dits dangereux pour l'environnement et la santé, raison pour laquelle l'entretien du préau a fait l'objet d'une tonte d'herbe adaptée.

PLAGE – CAMPING

La zone plage de notre Commune bénéficie d'un agréable ombrage naturel. Elle est agrémentée d'une douche, de sanitaires, ainsi que d'un radeau mis à l'eau tous les printemps. La Municipalité a décidé de mettre à la retraite bien méritée le vieux radeau qui est fabriqué avec de vieux tonneaux d'huile. Le Municipal se chargera de trouver une solution pour remplacer le radeau en 2020.

Ce lieu est toujours très prisé et remporte un vif succès auprès des familles et des amoureux de la nature qui apprécient la préservation et le naturel du site.

Nous avons eu l'opportunité de pouvoir acquérir quatre tables en bois demi-rond et avons pris la décision d'en installer deux en bordure du port à sec, et deux sur la pelouse bordant le lac devant la place où se déroule la fête du 31 juillet. Dans le même temps, nous avons profité de retirer la rampe de mise à l'eau qui devenait dangereuse à cause de la rouille. Nous sommes aussi en train de regarder pour acquérir 4 grills solides et antivols qui seront installés courant 2020 à proximité des tables et pour que les personnes ne fassent plus de feux sauvages.

CIMETIERE

Une nouvelle politique écologique pour l'entretien du cimetière a été mise en place. Différents écriteaux à l'entrée du cimetière expliquent cette pratique.

VERGER COMMUNAL

Le verger communal est composé d'arbres fruitiers, notamment de cerisiers de différentes essences. Il est entretenu chaque année afin d'offrir de beaux fruits. Arrivés à maturité, les fruits sont à disposition de la population et peuvent être consommés sur place ou ramassés.

Suite à l'abattage d'arbres chez certains propriétaires, dont la Commune d'Allaman, la compensation d'arbres requise par le Règlement communal s'est faite au verger communal. Cinq arbres de différentes essences, tels que poiriers et pruniers, ont été replantés à fin 2016 afin d'offrir une plus grande variété de fruits à cueillir.

Le Municipal en charge du verger et l'Employé communal rencontreront un pépiniériste dans le but d'améliorer la gestion des vieux arbres et de créer un tournus d'abattage et plantation de jeunes arbres.

VIGNES

La Commune a le privilège de posséder des parcelles de vigne totalisant env. 2700 m². Elles sont gérées par Messieurs Jean-Luc Reymond qui s'occupe de la viticulture, et Gérard Vontobel, chargé de la vinification et de la mise en bouteille pour le compte de la Commune.

Cette vigne est actuellement cultivée selon les principes de la production intégrée. Les vignes de cépages rouges Gamaret et Garanoir sont maintenant âgées de 29 ans. Une partie de la récolte sert à la Réserve communale de vin blanc et rouge, l'autre partie étant vendue sous forme de moût à la Cave de Mt-Féchy.

Cette année, nous avons décidé d'innover lors de notre vente traditionnelle de vin de la Réserve communale, en invitant la population à une « vente à quai » au Contrôle des habitants. Chaque citoyens d'Allaman a ainsi pu venir directement chercher son vin, soit en cartons de 12 bouteilles où en cartons de 6 bouteilles. La Municipalité est en discussion pour pouvoir aussi proposer des demi-bouteilles. De plus, nous avons mis en vente des verres gravés avec l'écusson allamanais, mais sans millésime.

PORT DE LA PECHERIE

Le Municipal en charge du port, en collaboration avec la Municipale en charge des constructions, vont se pencher sur un nouvel aménagement du port à sec pour le début 2020, car le peuplier situé au centre du port devra être abattu pour des raisons de sécurité.

D'autre part de nombreux usagers se plaignent de ne pas pouvoir manœuvrer leur bateau, raisons pour lesquelles un nouveau règlement ainsi qu'un nouveau plan des places seront établis prochainement.

La Municipalité voudrait aussi favoriser les petites embarcations ainsi que le « slow-tourisme » avec peut-être la mise en location de paddles ou de kayaks.

A noter que les nouvelles places de port seront attribuées en priorité aux habitants de la Commune d'Allaman.

EGLISE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est notre Employé communal, M. Jean-David Piguet, qui s'occupe de la maintenance.

A noter que la sonorisation a été améliorée par l'acquisition d'un nouveau micro et de deux enceintes qui servent lors de manifestations bien fréquentées.

Le Municipal en charge de l'église ainsi que la Municipale en charge des bâtiments travaillent sur un projet ayant pour but le changement du chauffage de l'église.

TRAVAUX – BATIMENTS – URBANISME

Marcela Martin

POLICE DES CONSTRUCTIONS

5 permis de construire ont été délivrés en 2019 :

- 1/2019 – 29727 : COOP Direction Immobilier – Casal Claudio – Parcelle No 106 – Réaménagement d'un magasin dans le centre commercial existant en faveur de la FNAC SA.
- 2/2019 (avec dispense d'enquête publique) : Mme Patricia Blanc et M. Michel Ribaux – Parcelle N° 329 – Pose d'une isolation périphérique et d'une sous-couverture en toiture.
- 3/2019 – 29813 : Mme Lilia et M. Ilgar Roust – Parcelle N° 240 – Construction d'une villa individuelle et adaptation de l'accès à la villa existante. – Transformations intérieures et aménagement d'une terrasse.
- 4/2019 – 30154 : IKEA & INGKA Centres Switzerland SA – Parcelle N° 88 – Installation de casiers de retrait pour la vente online et adjonction d'un escalier extérieur au quai de chargement, façade Sud.
- 5/2019 – 30110 : M. Jacques Aubert – Parcelle N° 211 – Rénovation de l'habitation N° 272 et transformation du garage.

5 permis d'habiter/d'utiliser (PHU) ont été délivrés en 2019 :

- 1/2019 : Mme Denise et M. Olivier Rey – Parcelle N° 10 – Démolition partielle intérieure d'un bâtiment ancien et création d'un logement sur trois niveaux. Constructions d'un couvert de jardin.

- 2/2019 (avec dispense d'enquête publique) : Mme Patricia Blanc et M. Michel Ribaux – Parcelle N° 329 – Pose d'une isolation périphérique et d'une sous-couverture en toiture.
- 3/2019 – 29727 : COOP Direction Immobilier – Casal Claudio – Parcelle N° 106 – Réaménagement d'un magasin dans le centre commercial existant en faveur de la FNAC SA.
- 4/2019 – 29684 : Ville de Lausanne – Château Rochefort – Parcelle N° 46 – Transformations intérieures et aménagement d'une terrasse. (Mis en suspens, sera délivré en 2020)
- 5/2019 : Mme Josette Wannaz – Parcelle N° 360 – Démolition partielle d'une villa individuelle et reconstruction d'une villa jumelle. Démolition d'un garage.

SERVICE TECHNIQUE

Continuation de la collaboration avec le Service Technique Intercommunal STI basé à Gland.

LITTORAL CENTRE ALLAMAN – BÂTIMENT COOP

Des discussions ont eu lieu avec les architectes mandatés par la COOP dans le cadre de la rénovation du centre. La Commune leur a demandé d'examiner la possibilité d'aménager une route de contournement sur le domaine de la COOP.

MOBIMO – Parcelle située à l'entrée Nord du village

Diverses séances ont eu lieu avec les propriétaires afin de déterminer quel pourraient être les futurs développements et activités pour ce bâtiment.

PPA DEZALEY EST

Construction de petits immeubles résidentiels et d'un bâtiment avec places de parc.

Malgré le fait que plusieurs demandes aient été adressées aux architectes afin de faire modifier le projet et le rendre conforme au PPA, le dossier est resté sans suite.

En août 2019, tous les projets de construction ont été bloqués par la publication parue dans la FAO (Feuille d'Avis Officiels), suite à l'application de la LAT.

Ce dossier est « gelé » jusqu'à l'approbation du nouveau Règlement PGA et sera revu avec une grande diminution des droits à bâtir.

Des discussions avec les propriétaires et leurs avocats sont en cours.

PROPRIETE WESTERGEEN – Au bord du Lac

Diverses discussions et réunions ont eu lieu avec l'Etat (services des eaux, de la forêt, autres) afin de déterminer quelle est l'utilisation du bord du lac devant cette propriété.

BATIMENTS COMMUNAUX

VILLA « IKEA » (Route de la Gare)

Suite à l'acquisition de ce bien, des travaux de première nécessité et de mise en conformité ont été entrepris et partiellement exécutés (isolation thermique, révision des installations électriques avec contrôle OIBT). La suite de la mise en conformité sera exécutée en 2020.

BÂTIMENT DE LA « GRANDE SALLE »

- Suite à une étude concernant l'éclairage, tous les luminaires ont été remplacés par un modèle à basse consommation.
- Une étude a été faite pour l'agrandissement, la création d'un foyer et d'un WC handicapé, et pour l'amélioration de l'isolation thermique partielle de la façade.

CAFE-RESTAURANT DE LA GARE

Suite aux nouvelles normes fixées par l'ECA, une visite avec un spécialiste a été effectuée au Café-Restaurant de la Gare. Un rapport a été établi par l'Entreprise INEXIS SA, et les travaux de mise en conformité ont été effectués.

BÂTIMENT CHANTEMUIDS

Suite à une étude thermique, une demande de devis et adjudication pour le changement des fenêtres a été faite. Le travail sera exécuté en 2020.

BÂTIMENT COMMUNAL « GRANDE ECOLE » ET APPARTEMENT DE FONCTION

Ce bâtiment a fait l'objet :

- d'une étude en vue d'une amélioration thermique
- de la pose de nouvelles fenêtres
- d'une pré-étude concernant le changement de mode de chauffage. Affaire à suivre en 2020.

EGLISE

L'église a fait l'objet d'une étude pour le remplacement du chauffage actuel défectueux en y incluant également la possibilité de chauffer le bâtiment communal par le biais d'une source d'énergie plus économique. En cours.

TRAVAUX SUR DOSSIERS

PGA (Plan général d'affectation)

Suite aux directives de la LAT (loi sur l'Aménagement du Territoire), notre plan général d'affectation qui était en cours d'étude se doit d'être entièrement remanié. Un appel d'offre a donc été effectué afin de nommer un nouveau bureau d'urbanisme.

Un nouveau mandataire a été désigné pour reprendre l'étude du PGA. Il s'agit du Bureau PLAREL SA, qui a également été mandaté pour des demandes de subventions auprès du Canton. L'étude est en cours.

ENTREE NORD DU VILLAGE

Ce projet a fait l'objet :

- de l'attribution d'un mandat d'architecte pour le projet de parking,
- d'une mise à l'enquête publique,
- d'une levée des oppositions non justifiées,
- de l'élaboration des plans d'exécutions,
- de l'élaboration des devis par le bureau BOVARD & FRITSCHE SA.

DIGUE

Une demande a été faite auprès des Services de l'Etat en vue de l'obtention d'une nouvelle Concession. La mise à l'enquête publique du 19 novembre au 20 décembre 2019 n'a suscité aucune opposition. Affaire en cours.

POLICE DE COMMERCE

Accompagnement dans le cadre de la mise en conformité des licences concernant les trois restaurants se situant sur le territoire communal.

IKEA

Démarches entreprises en vue de la création d'un passage à pieds entre la parcelle de la Grande Salle et du parking IKEA.

Des discussions ont eu lieu dans le cadre de l'amélioration des accès routiers aux divers bâtiments.

CFF

Des discussions ont eu lieu concernant le parking voitures et vélos. En collaboration avec l'ARCAM, une demande de subvention pour l'étude a été faite auprès des Services de l'Etat.

LITTORAL PARC

La collaboration avec les communes d'Etoy, d'Aubonne, de St-Prex et les services de l'Etat de Vaud pour la modification du plan en vigueur n'a toujours pas abouti à une proposition satisfaisante.

Le Comité s'est rencontré à différentes reprises pour débattre des activités de la zone du périmètre (4 communes).

Une collaboration est à développer sur toute la zone concernant le thème de la mobilité douce avec parc à vélos.

SERVICES INDUSTRIELS

Dominique Streit

EPURATION DES EAUX USEES

Notre Station d'épuration fonctionne bien, mais malheureusement la vétusté de l'installation ne nous permet pas de respecter les normes en vigueur.

La Direction Générale de l'Environnement (DGE) nous informe régulièrement du résultat des analyses, avec parfois des dépassements de certaines concentrations. Nous avons dû changer une partie du dégrilleur pour entretien et réviser des pompes de relevage.

M. Jérôme Celeschi, engagé par L'AIEE de Perroy, s'occupe de la STEP d'Allaman. M. Jean-Philippe Cante, exploitant de la STEP de Perroy et également engagé par L'AIEE, n'est pas toujours disponible en raison de problèmes de santé. Notamment pour cette raison, M. Jean-David Pignet a pris le relai pour la STEP d'Allaman, il est formé par Monsieur Celeschi pour ce travail.

Dans le cadre du plan cantonal sur le traitement des micropolluants, nous rappelons le projet en cours avec le regroupement de 20 Communes comprenant 9 STEP existantes et situées entre Rolle et St-Prex, Le Comité de pilotage s'est réuni à 11 reprises à Etoy dans les locaux communaux. M. Charly Viquerat, Municipal à Etoy, est l'animateur de notre groupe. Ces rencontres nous permettent d'avancer dans l'étude de sites acceptables pour l'implantation d'une telle installation. La DGE participe également à ces discussions. A ce jour, aucun site ne répond aux critères techniques et surtout environnementaux requis.

Chaque année la Direction générale de l'environnement (DGE) organise le Bilan de l'épuration vaudoise. Cette demi-journée permet aux exploitants des STEP et municipaux concernés du Canton de Vaud d'échanger et de recevoir des informations sur le sujet. En 2019 la rencontre s'est déroulée le 2 mai à Tolochenaz.

Nous rappelons également la taxe annuelle de Fr. 9.- par habitant sur les micropolluants, et ce depuis 2016 jusqu'en 2040. Cette taxe servira à cofinancer les projets de STEP compatibles avec la nouvelle loi sur le traitement des eaux usées.

PGEE Plan général des eaux

Réfection des conduites EC/EU selon le plan PGEE de la Commune. En parallèle du projet Entrée Nord du Village, un préavis a été accepté lors du Conseil général du 10 décembre 2018 dans le cadre de la réfection des conduites dans la Petite Rue.

En effet, avec la 2ème étape de l'aménagement du parking de la Croix en vue il était important d'en profiter et de revoir les conduites de la Petite Rue avec un contrôle des entrées des maisons bâties, et aussi d'y ajouter des tuyaux en vue de l'installation de la fibre optique, etc. La décision a été prise de ne pas attendre une éventuelle 2ème étape avec le parking de la Croix et d'effectuer la planification des travaux. Les travaux qui étaient prévus à fin 2019 ont été reportés au début janvier 2020.

L'entreprise Künzli SA, située à Rolle, effectue chaque année, sur une portion du village, le curage des canalisations des eaux usées et des eaux claires. Cette opération permet de maintenir en état nos conduites souterraines. Le coût de cette entretien annuel avoisine Fr. 10'000.-.

Le 15 juin, un violent orage a causé des inondations, notamment à la Route de la Plage. Nous sommes à étudier les causes de l'engorgement de notre STEP par les eaux de pluie.

DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE FECHY

L'entreprise Henny gère la déchèterie intercommunale de Féchy. Nous participons au Comité de l'Entente intercommunale de la déchèterie comprenant les Communes de Bougy-Villars, Féchy, Perroy et Allaman. Nous entretenons une collaboration étroite avec l'entreprise Jaccoud Transports, propriétaire des lieux, et BeReCycling, opérateur de l'activité et sous mandat.

Le Comité s'est retrouvé à 17 reprises pour discuter du projet et suivre son évolution. Le concept proposé par l'entreprise BeReCycling a été validé. Après discussion entre tous les partenaires, les travaux ont débuté en novembre. L'ouverture officielle du site est programmée courant 2020.

ECOPOINTS VILLIGER

En 2019, les habitants de la Commune ont ouvert 9751 (10413 en 2018) fois les goulottes des écopoints avec leur carte. La taxe de Fr. 2.- par ouverture a rapporté Fr. 19'502.- (Fr. 20'826.- en 2018). La société Henny chargée du transport et la SADEC pour l'incinération des sacs nous ont facturé Fr. 20'912.- (Fr. 22'277.- en 2018) pour le chargement et l'incinération des ordures ménagères. La différence entre la facture et l'encaissement de la taxe est de Fr. 1'411.- (Fr. 1'451.- en 2018) en défaveur de la Commune.

L'entretien des écopoints coûte en moyenne Fr. 5'000.- par an. En 2019 le montant des factures était de Fr. 2'265.-. En comparaison le montant se situait à Fr. 7'930.- pour l'année 2018.

Suite à la demande de plusieurs usagés de la Commune et à diverses réflexions au sein de la Municipalité, nous avons pris la décision de rejoindre le concept harmonisé de la taxe au sac. En 2019 nous avons conclu un contrat avec la SADEC et sommes membre de cette organisation dont le siège se situe à Gland.

Nous avons participé aux Assemblées générales de CRIDEC le 13 juin à Eclépens et de la SADEC le 20 juin 2019 à Perroy.

Ce changement entrainera la modification de notre règlement, notamment l'ajout des sacs de 17l, 60l et 110l en plus des sacs de 35l déjà intégrés dans le règlement en vigueur.

Le remaniement du règlement n'a pas été aussi simple que prévu. Nous avons dû présenter le projet à l'Office fédéral de la consommation (Monsieur Prix) à Berne et aussi auprès des instances cantonales. Les vas et vient du dossier nous ont retardé pour la mise en place du sac harmonisé. Le concept devrait débiter en 2020.

SIDERE (Service Intercommunal des Eaux de Rolle et environs)

La Commune participe étroitement aux activités du SIDERE. M. Dominique Streit, Municipal, participe mensuellement à la séance du Comité de Direction. M. Michel Martin est le Vice-Président de l'Assemblée Intercommunale et M. Jacques Cauderay est son suppléant.

En 2019 des travaux importants ont continué dans la zone de Rolle avec la réfection des conduites pression. Le réservoir Ouest situé sur la Commune de Bursins étant terminé, Le SIDERE a pu poursuivre le chantier sur l'axe Est de Rolle pour se terminer dans la zone d'Allaman. L'inauguration du réservoir s'est déroulée le 4 mai.

CIPEL – OSPAR

La CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman) participe à une étude internationale sur les déchets présents sur les plages d'eau douce.

L'association Sol à Tous de Nyon procède au ramassage des détritiques sur la plage d'Allaman. L'association procède 4 fois par an (1 fois par saison) à une prise d'échantillons. L'étude se base sur un protocole appelé OSPAR (Convention pour la protection du milieu marin). Sur une longueur de plage de 100 m, tous les déchets visibles sont ramassés puis catégorisés avec précision.

En 2019 la Commune d'Allaman a participé à 4 sorties qui ont fait l'objet d'un compte rendu. Toutes les sorties programmées ont été effectuées. A noter que le procédé de ramassage et de comptage est identique sur chaque site choisi en Europe. La phase de prise d'échantillon étant terminée, nous attendons le rapport final courant 2020.

ENERGIES RENOUVELABLES

Trois subvention de CHF 500.- ont été accordées pour l'achat de vélos électriques, soit un total de CHF 1'500.-.

Une subvention de CHF 3'000.- a été accordée pour une installation photovoltaïque.

DIVERS

Nous avons également participé aux évènements suivants :

- Le 27 juin à l'Assemblée générale de la SEFA dont nous sommes actionnaire.
- Le 13 juin à l'Assemblée générale de l'Arboretum à Aubonne.

	Budget 2019		Comptes au 31.12.2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Totaux	2'968'219.00	2'732'333.00	2'835'164.23	2'782'611.46
Excédent charges Budget / Excédent charges Comptes	235'886.00		52'552.77	

Commentaires sur les comptes 2019

Les commentaires sont faits pour les comptes où il y a un mouvement supérieur ou inférieur à CHF 1'000.00 par rapport au budget 2019.

Administration générale

- **Compte 101.300.1**
Augmentation de CHF 3'648.00, en raison des séances avec les Commissions, des différentes votations en 2019 qui ont demandé le fonctionnement du Bureau.
- **Compte 102.300.1**
Augmentation de CHF 14'812.00 qui est réellement de CHF 13'651.00, voir compte 102.439.0, recettes par les jetons de présence des municipaux aux différents Codir. Augmentation due à la gestion des différents projets et aussi pour une partie en rapport avec les oppositions.
- **Compte 102.317.0**
Augmentation de CHF 1'872.00, en partie due par notre sortie annuelle et le déplacement avec un bus privé.
- **Compte 110.301.1**
Augmentation de CHF 13'667.00, adaptation de l'activité de notre greffière de 70% à 100%.
- **Compte 110.304.0**
Augmentation de CHF 2'136.00, contributions additionnelles à la Caisse de pension.
- **Compte 120.311.1**
Augmentation de CHF 4'507.00, en raison de l'équipement en tablettes numériques et achat d'un nouveau PC pour le greffe.
- **Compte 120.315.1**
Augmentation de CHF 1'680.00, en raison de la restructuration du Site Internet par OFISA.
- **Compte 140.317.0**
Augmentation de CHF 8'064.00, pour diverses manifestations, certaines n'ayant pas été prévues, avec notamment le lancement de la Marche Gourmande et l'inauguration de la Passerelle CFF.
- **Compte 140.431.0**
Augmentation des émoluments administratifs de CHF 2'255.00.
- **Compte 150.365.0**
Diminution de CHF 2'225.00 des aides et dons.
- **Compte 150.381.0**
Attribution de CHF 3'891.00 au fond de réserve Aide à la Jeunesse. Don du FC Allaman.
- **Compte 180.351.7**
Diminution de CHF 5'223.00 pour contribution de notre part aux déficits des lignes de transports.

Finances

- **Compte 200.318.4**
Augmentation de CHF 3'026.00 des frais pour contentieux et poursuites dont une partie pour le Château d'Allaman.
- **Compte 210.318.7**
Augmentation de CHF 2'941.00 des frais de perception des impôts.
- **Compte 210.330.0**
Augmentation de CHF 18'806.00 des charges / défalcatons d'impôts.
- **Compte 210.400.1**
Diminution de l'impôt sur le revenu de CHF 216'025.00 / Effet des impôts sur 2 ans ou baisse réelle ?
- **Compte 210.400.2**
Diminution de l'impôt sur la fortune de CHF 16'239.00 (raison idem que pour le compte 210.400.1).
- **Compte 210.400.3**
Diminution de l'impôt à la source de CHF 18'604.00.
- **Compte 210.401.1**
Diminution de CHF 1'738.00 sur l'encaissement des impôts s/bénéfice net des personnes morales.
- **Compte 210.401.2**
Augmentation de CHF 4'819.00 de l'encaissement des impôts s/capital des personnes morales.
- **Compte 210.401.3**
Diminution de CHF 21'144.00 de l'impôts compl. s/Immeubles des personnes morales.
- **Compte 210.402.0**
Augmentation de CHF 7'268.00 des impôts fonciers.
- **Compte 210.404.0**
Augmentation de CHF 225'479.00 des Droits de mutations.
- **Compte 210.405.0**
Augmentation de CHF 95'769.00 des impôts sur les successions et donations.
- **Compte 210.409.0**
Augmentation de CHF 9'116.00 des revenus / des impôts récupérés après défalcatons.
- **Compte 210.410.1**
Augmentation de CHF 1'383.00 des revenus / des impôts sur le tabac et l'alcool.
- **Compte 210.421.1**
Augmentation de CHF 3'821.00 des revenus / des intérêts de retard.
- **Compte 210.441.1**
Gains immobiliers de CHF 42'944.00 qui représentent une recette extraordinaire dans l'exercice 2019.
- **Compte 220.351.0**
Diminution de CHF 87'000.00 des charges / Péréquation compte de sortie.
- **Compte 220.365.7**
Augmentation de CHF 1'000.00 / subvention pour deux roues électriques.
- **Compte 220.365.71**
Augmentation de CHF 3'000.00 / subvention installations photovoltaïques.
- **Compte 220.381.0**
Diminution de CHF 5'039.00 attribution au fond de réserve pour l'économie d'énergie.
- **Compte 230.330.3**
Amortissements du patrimoine financier de CHF 12'650.00.
- **Compte 230.331.2**
Amortissements obligatoires du patrimoine administratif, diminution de CHF 4'950.00.
- **Compte 230.480.0**
Prélèvements sur les fonds de réserve, augmentation de CHF 7'700.00 pour les amortissements.

Domaines et bâtiments

- **Compte 310.314.7**
Diminution de CHF 3'143.00 des charges / entretien des terrains / camping / plage.
- **Compte 310.427.2**
Augmentation de CHF 3'000.00 des revenus / location des terrains / caravanes.
- **Compte 320.314.6**
Diminution de CHF 4'263.00 des charges / entretien des forêts.
- **Compte 330.314.6**
Augmentation de CHF 2'897.00 des charges / vignes / Frais d'exploitation et d'entretien.
- **Compte 351.314.1**
Diminution de CHF 4'730.00 des charges / entretien Bâtiment de l'Eglise.
- **Compte 352.314.1**
Diminution de CHF 5'000.00 des charges / entretien Salle du Four.
- **Compte 353.311.3**
Diminution de CHF 2'999.00 des charges / achat de mobilier et équipement / bâtiment Administratif / Grande Ecole
- **Compte 353.312.3**
Diminution de CHF 1'129.00 charges / eau, électricité, chauffage, ramonage, bâtiment admin.
- **Compte 353.314.1**
Augmentation de CHF 28'864.00 des charges / changement de toutes les fenêtres du bâtiment administratif / Grande école. Du fait qu'il s'agisse de bâtiments communaux, aucun subside n'a pu être perçu en retour pour cette opération.
- **Compte 353.315.3**
Diminution de CHF 4'107.00 des charges / entretien du mobilier et des équipements.
- **Compte 353.318.5**
Diminution de CHF 1'634.00 des charges / assurances choses, honoraires / bâtiment admin.
- **Compte 354.314.1**
Augmentation de CHF 2'427.00 des charges / entretien du bâtiment du Café restaurant de la Gare.
- **Compte 354.315.3**
Augmentation de CHF 3'566.00 des charges / entretien du mobilier et équipement du Café restaurant de la Gare.
- **Compte 355.311.3**
Diminution de CHF 5'000.00 des charges / achat de mobilier et équipement Grande Salle de la Gare.
- **Compte 355.314.1**
Diminution de CHF 4'012.00 des charges / Entretien du bâtiment de la Grande Salle de la Gare.
- **Compte 355.315.3**
Augmentation de CHF 9'906.00 des charges / Entretien du mobilier et équipement / remplacement de tous les luminaires de la Grande Salle.
- **Compte 355.423.1**
Diminution de CHF 18'090.00 des revenus / locations de la Grande Salle de la Gare.
- **Compte 357.314.1**
Diminution de CHF 1'100.00 des charges / Entretien du bâtiment / Maison Chantemuids au Village.
- **Compte 357.315.3**
Augmentation de CHF 1'745.00 des charges / Entretien du mobilier et équipements / Maison Chantemuids.
- **Compte 358.314.1**
Diminution de CHF 3'693.00 des charges / Entretien du bâtiment / Petite Ecole.
- **Compte 359.311.3**
Diminution de CHF 4'304.00 des charges / Achat de mobilier et équipements / Refuge intercommunal.
- **Compte 360.314.1**
Augmentation de CHF 6'411.00 des charges / Entretien du bâtiment / Maison de la Gare.

Travaux

- **Compte 420.318.0**
Diminution de CHF 1'739.00 des charges / Avis d'enquête des constructions / annonces.
- **Compte 420.318.5**
Diminution de CHF 13'130.00 des charges / Honoraires / avocats / expertises.
- **Compte 420.431.0**
Augmentation de CHF 3'945.00 des revenus / Emoluments administratifs, permis de construire.
- **Compte 430.311.4**
Diminution de CHF 2'525.00 des charges / Achat de matériel pour la voirie.
- **Compte 430.311.5**
Diminution de CHF 1'500.00 des charges / Achats de machines et véhicules.
- **Compte 430.314.2**
Diminution de CHF 5'070.00 des charges / Entretien des routes.
- **Compte 430.314.3**
Diminution de CHF 31'851.00 des charges / Entretien et signalisation / Aménagement du parking de la Grande Salle.
- **Compte 430.434.2**
Augmentation de CHF 6'410.00 des revenus / Taxes de stationnement / macarons.
- **Compte 430.480.0**
Diminution de CHF 37'000.00 du prélèvement sur le fonds de réserve. Aménagement du parking de la Grande Salle.
- **Compte 440.314.5**
Diminution de CHF 1'294.00 des charges / Entretiens parcs, zones loisirs, cimetière.
- **Compte 450.313.3**
Diminution de CHF 1'713.00 des charges / Achats fournitures et matériels / Entretien des Eco-points.
- **Compte 450.318.8**
Diminution de CHF 1'206.00 des charges / Enlèvement ordures, verre, déchets carnés.
- **Compte 450.434.2**
Diminution de CHF 10'632.00 des revenus / Taxes déchets.
- **Compte 450.436.2**
Augmentation de CHF 2'039.00 des revenus / Remboursement de Tiers.
- **Compte 460.301.1**
Diminution de CHF 3'272.00 des charges / Part du traitement du personnel AIEE.
- **Compte 460.311.4**
Augmentation de CHF 6'017.00 des charges / Achat matériel exploitation STEP.
- **Compte 460.312.3**
Diminution de CHF 1'173.00 des charges / Eau, Electricité STEP.
- **Compte 460.314.4**
Diminution de CHF 1'743.00 des charges / Entretien collecteurs et station d'épuration.
- **Compte 460.315.4**
Diminution de CHF 6'110.0 des charges / Entretien machines et matériel / STEP.
- **Compte 460.318.8**
Diminution de CHF 3'523.00 des charges / Enlèvement des boues.
- **Compte 460.381.0**
Diminution de CHF 1'257.00 / Attribution au fonds de réserve / STEP.
- **Compte 460.434.2**
Diminution de CHF 24'889.00 des revenus / Taxes annuelles. Diminution de la consommation d'eau et en raison d'une correction de facturation erronée pour une entreprise.
- **Compte 460.436.3**
Augmentation de CHF 1'438.00 des revenus / Remboursements de tiers.

Instruction publique et cultes

- **Compte 510.352.2**
Diminution de CHF 17'395.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une diminution des élèves fréquentant l'école primaire.
- **Compte 520.352.2**
Augmentation de CHF 3'475.00 en raison de la nouvelle organisation de l'école et d'une augmentation des enfants fréquentant l'école secondaire.
- Globalement pour les **Comptes 510.352.2 et 520.352.2**, on constate une diminution de notre participation au groupement scolaire en raison de la baisse du nombre d'élèves.
- **Compte 580.301.1**
Diminution de CHF 1'520.00 des charges / Traitements organistes et marguillier.

Police

- **Compte 600.351.0**
Diminution de CHF 5'000.00 de la facture Police 2000.
- **Compte 600.437.0**
Augmentation du produit des contraventions de CHF 4'700.00. Ce qui donne pour la commune un produit net de CHF 10'140.00, déduction faite des frais de l'ASP et de l'administration des amendes.
- **Compte 640.318.8**
Diminution de CHF 1'448.00 des charges / Frais de décès et inhumations.

Protection Civile

CHF 11'406.35 dans les charges. Nous n'avons plus de fonds sur le fonds de réserve.

Sécurité sociale

- **Compte 710.352.0**
Diminution de CHF 12'165.00, ceci en relation avec le nombre d'enfants qui dans l'AJEMA et les structures d'accueil scolaires et parascolaires bénéficient de prestations. La diminution du nombre d'élèves réduit notre facture finale.
- **Compte 710.365.4**
Diminution de CHF 1'547.00 des charges / Contribution à l'organisme médico-social.
- **Compte 720.351.5**
La participation à des charges cantonales est identique au Budget 2019 avec un montant de CHF 601'270.00.

Administration générale et relations institutionnelles

Durant 2019, la Municipalité a été présente à de multiples réunions, notamment :

Participation aux 2 réunions bisannuelles des Syndics du District de Morges, au cours desquelles des informations utiles au bon fonctionnement des communes sont transmises.

Participation à de nombreuses séances organisées par l'Association Régionale de Cossonay, Aubonne, Morges (ARCAM) sur les différents thèmes du moment et en présence d'intervenants de qualité. Il est à relever que le sujet de la nouvelle LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire), respectivement LATC sur le plan cantonal, a demandé un suivi par le biais de nombreuses séances afin de donner des explications générales et d'identifier les conséquences pour notre Commune. Ceci a une conséquence sur notre PGA qui doit être adapté en relation avec la LAT. Raison pour laquelle, nous n'avons pu reprendre le PGA / PDCOM qu'en 2019, pour pouvoir prendre en compte les nouvelles modifications tant fédérales que cantonales.

Nous avons aussi répondu présents aux différentes séances de l'AdCV (Association des Communes Vaudoises) et de l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

Par le biais de la Municipale des constructions, nous avons une présence permanente au sein du Comité du Littoral Parc. Ceci est très important dans le contexte actuel au vu du nouveau règlement du Littoral Parc qui n'est pas encore en vigueur et compte tenu des projets prévus sur le territoire de notre Commune.

La préposée au Contrôle des Habitants est la personne qui émet depuis 2019 les nouveaux macarons de stationnement sur notre Commune. C'est aussi la même personne qui procède le moment venu au renouvellement des macarons.

Lors du Conseil Général du 17 juin 2019, l'élection du(de la) Président(e) du Conseil Général a lieu. Cette élection a débouché sur un recours par une Conseillère au sujet de cette élection auprès de la Préfecture de Morges. La Municipalité a été informée du recours officiel par la Préfecture, cette dernière ayant demandé aux -2- parties, soit la personne qui a fait recours et le Bureau du Conseil général, de fournir tous les éléments en relation avec cette élection, notamment son déroulement, les bulletins de vote, etc.

Après réception de tous les éléments demandés par la Préfecture, à savoir l'analyse détaillée faite par le Service Juridique du Canton de Vaud (SCL), il en est ressorti que l'élection du 17 juin 2019 contenait un vice de forme et que la Conseillère qui a recouru contre l'élection a finalement été élue Présidente du Conseil général.

Cette situation et état de fait a duré de la fin juin jusqu'en septembre, les frais de procédure étant à la charge de la Commune d'Allaman.

La nouvelle Présidente a fait un courrier à tous les Conseillers et toutes les Conseillères afin de les informer de cette nouvelle situation que beaucoup de personnes, que ce soit à l'exécutif ou au législatif à Allaman, n'ont jamais vécu.

Les choses sont enfin rentrées dans l'ordre lors du Conseil général du 7 octobre 2019, au cours duquel la Préfète est venue en personne pour expliquer les événements qui se sont déroulés et la situation à venir.

Avec l'appui de notre Boursier communal, M. Francesco Montoro, et de Mme Katia Lambert (Comptable), nous avons bien eu en mains le contrôle des préavis en cours. Ceux-ci ont fait l'objet d'un suivi sous forme de tableaux de bord permettant de connaître la situation en tout temps.

Avec les Communes voisines, nous avons gardé un bon contact tant au niveau des syndicats que des municipalités dans le but de pouvoir profiter des synergies entre communes; pour exemple, que ce soit par rapport aux machines de voirie ou tout simplement la location du Refuge intercommunal.

CONCLUSIONS DU SYNDIC

Nous avons terminé l'exercice 2019 avec un excédent de charges de CHF 52'552.77. Nous sommes bien en-dessous de l'excédent de charges de CHF 235'886.00 prévu au budget 2019. Ceci, surtout en raison des gains immobiliers extraordinaires. Il faut aussi relever que les entrées fiscales ont été marquées par une diminution. Ceci est-il dû au décalage des impôts sur 2 années ou réellement en raison d'une diminution des entrées fiscales ? Nous le verrons sur l'année 2020 déjà très contrastée. A noter que tous les éléments précités auront une incidence sur le futur taux d'imposition de notre Commune.

Je tiens encore à remercier toutes les personnes qui se sont engagées au profit de notre Commune, tout d'abord la Municipalité, l'équipe de de l'Administration communale et de la Voirie, le Bureau du Conseil, les Commissions, les Conseillers et Conseillères, la Bourse et autres intervenants avec qui nous entretenons d'excellentes relations.

En conclusion, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de gestion 2019, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décision

Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 2/2020,**
- **Entendu le rapport de la Commission de Gestion chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,**

DECIDE

- 1. d'accepter les comptes de l'exercice 2019 avec un excédent de charges de CHF 52'552.77**
- 2. d'accepter le rapport et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.**

En restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et en remerciant par avance le Conseil général, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Préavis N° 2/2020 délibéré et adopté en séance de Municipalité le 22 juin 2020, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 7 septembre 2020.

Au nom de la Municipalité



Le Syndic
Patrick Guex



La Secrétaire
Murielle Gilly

Annexes : Bilan et Comptes 2019 faisant partie intégrante du présent préavis